

**Règlement complet**  
**Opération « Le pouvoir d'achat Barjo ! » - Netto**

**Article 1. SOCIETE ORGANISATRICE ET OBJET**

La Société ITM Alimentaire International, Société par Actions Simplifiée ayant son siège social –au 24 rue Auguste Chabrières 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 341 192 277 ci-après dénommée la « Société Organisatrice », organise du 15 octobre au 3 novembre 2019 à minuit inclus, un jeu avec obligation d'achat intitulé « Le pouvoir d'achat barjo » et accessible via le site internet [www.pouvoirdachatbarjo.fr](http://www.pouvoirdachatbarjo.fr) (ci-après dénommé le « Jeu »).

Ce Jeu se déroulera dans les magasins NETTO participants listés en annexe :

**Article 2 : Participations**

Ce Jeu est avec obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et ceux de la société gestionnaire du Jeu, ainsi que des membres de leur famille (ci-après le « **Participant** »).

**Article 3 : Modalités de participation au Jeu**

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Passer en caisse de leur magasin NETTO (hors gaz, presse, livres et carburants) entre le 15 octobre et le 3 novembre 2019 (sans minimum d'achat)
- Sur leur ticket de caisse déclenché lors de l'achat, un code-barres sera imprimé, que le participant devra scanner sur la borne mise à disposition à l'entrée du magasin.
- Au scan du ticket, la borne générera une mécanique instant gagnant et le participant saura immédiatement s'il a gagné ou perdu à l'étape 1 du jeu (voir article 4 - Dotations mises en jeu) :
- Si le participant est le gagnant d'un bon de réduction, celui-ci sera directement imprimé par la borne et utilisable immédiatement en magasin.
- Si le participant est le gagnant d'un lot surprise, il devra se rendre à l'accueil du magasin afin de récupérer son gain
- Si le participant est le gagnant d'un an de courses, un an de carburant ou un an d'impôts, la borne générera un ticket comportant un code. Afin de bénéficier de son gain le participant devra se rendre sur le site [pouvoirdachatbarjo.fr](http://pouvoirdachatbarjo.fr), renseigner le code imprimé par la borne ainsi que ses coordonnées complètes, son RIB / IBAN et accepter le présent règlement.
  - Si le participant n'a pas accès à Internet, il pourra envoyer son ticket gagnant, ses coordonnées complètes et son RIB à :  
TESSI/NETTO – 56 rue de Billancourt –  
92100 Boulogne Billancourt  
Afin de bénéficier de son gain.
- Si le participant est perdant, la borne générera alors un ticket comportant un code permettant de participer à la seconde chance, pour cela il devra se rendre sur le site [www.pouvoirdachatbarjo.fr](http://www.pouvoirdachatbarjo.fr) et renseigner le code imprimé par la borne, accepter le règlement, une animation instant gagnant se lancera alors et le participant découvrira s'il a gagné ou non l'une des dotations mises en jeu dans la seconde chance. S'il est l'un des gagnants, il devra renseigner ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale, adresse email et numéro de téléphone) afin de bénéficier de son gain.

Toute inscription incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexacts ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

## **Article 5 - Valeur des Dotations mises en jeu**

Sur l'ensemble des magasins NETTO participants, au jeu de la borne :

- 8 gagnants de 1 an de carburant, sur la base de 100 € par mois sur 12 mois soit 1 200 € TTC. Les gagnants recevront par virement la valeur de la dotation suite à leur gain. *Montant forfaitaire calculé, sur la base d'une voiture essence parcourant en moyenne 8 935 km/an, ayant une consommation moyenne de 7,31 l au 100 (soit 653 l à l'année) pour un prix au litre du sans plomb 95 de 1,48 € soit à l'année 1,48 x 653 = 966,65 €) chiffres INSEE 2018*
- 8 gagnants de 1 an d'impôts, soit un virement de 2 000 € TTC. *Montant forfaitaire calculé sur la base d'un foyer fiscal marié avec 2 enfants à charge bénéficiant d'un revenu net imposable de 47 200 €*
- 8 gagnants de 1 an de courses chez NETTO sous la forme d'un chéquier contenant des bons d'un montant total de 1 300 € TTC à dépenser chez NETTO (*base 25 € par semaine, montant du panier moyen dépensé chez NETTO par un consommateur en une semaine*).
- Des lots surprise qui seront remis directement par le magasin aux gagnants
- 2 400 gagnants d'un bon d'achat d'une valeur de 5 € à valoir chez NETTO \*
- 21 600 gagnants d'un bon d'achat d'une valeur de 2 € à valoir chez NETTO\*
- 40 000 gagnants d'un bon d'achat d'une valeur de 1 € à valoir chez NETTO\*

\*Les bons d'achat ne sont pas cumulables entre eux. Ils sont non remboursables, non compensables et non cessibles en tout ou partie. Ils sont utilisables en une seule fois pour un montant d'achat supérieur ou égal à la valeur totale des bons utilisés.

Ils sont valables pendant 14 jours à partir de la date d'émission.

Ils sont valables dans le point de vente Netto émetteur, hors gaz, presse, livres et carburant.

Lors de la seconde étape (seconde chance – si le participant tombe sur la case « dommage ce n'est pas pour cette fois » au jeu de la borne, un code lui permet de retenter sa chance sur le site [www.pouvoirachatbarjo.fr](http://www.pouvoirachatbarjo.fr) pour tenter de gagner :

- 1 an d'impôts, soit un virement de 2 000 € TTC (1 gagnant).
- 1 semaine de courses chez NETTO sous la forme d'un chéquier de bons à dépenser dans l'enseigne NETTO d'une valeur de 25 € (100 gagnants)

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

## **Article 6 . Détermination des gagnants**

Un système d'instantanés gagnants déterminera les gagnants de manière aléatoire pour la première partie du jeu sur la borne, ainsi que pour la seconde chance.

## **Article 7. Modalités d'obtention de la dotation**

Les gagnants des bons d'achat récupéreront ceux-ci directement à la borne en magasin.

Les bons d'achat sont à présenter en caisse du magasin Netto émetteur lors d'un prochain achat.

Les gagnants des lots surprises pourront les récupérer directement à l'accueil du magasin.

Pour faire valoir les autres dotations, les gagnants doivent valider leur gain sur le site : [www.pouvoirachatbarjo.fr](http://www.pouvoirachatbarjo.fr), accessible à partir d'un ordinateur ou d'un smartphone.

Ils devront renseigner les informations figurant sur le ticket gagnant, à savoir :

- Le code alphanumérique figurant sur le ticket gagnant
- Le numéro de point de vente figurant sur le ticket gagnant
- Le jour et l'heure d'obtention du gain figurant sur le ticket gagnant

Ils devront aussi renseigner leur nom\*, prénom\*, téléphone\*, email et adresse postale\*.

(\* Champs obligatoires)

La confirmation de l'enregistrement du gain sera faite par l'envoi d'un email.

Les gagnants d'un an de carburant et d'un an d'impôts, recevront un virement dans un délai de 30 jours à compter de leur inscription sur le site internet [pouvoirachatbarjo.fr](http://www.pouvoirachatbarjo.fr) avec leur code gagnant fourni par la borne, leurs coordonnées et RIB/IBAN.

Les gagnants d'un an de courses ou une semaine de courses recevront par voie postale à l'adresse indiquée sur le site internet dans un délai de 45 jours à compter de leur inscription sur le site internet [www.pouvoirachatbarjo.fr](http://www.pouvoirachatbarjo.fr), un chéquier de bons à utiliser dans les magasins Netto.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant en raison d'une adresse inexacte ou d'absence du gagnant à l'adresse indiquée sera tenu à sa disposition à l'adresse du Jeu : NETTO/MSA – 56 rue de Billancourt – 92100 Boulogne Billancourt pendant un délai de quatre mois à compter de la fin du Jeu. Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurerait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

## **Article 8. Utilisation de l'image des gagnants**

Du fait de leur participation au Jeu, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser leurs nom et prénom, leur image photographique ou vidéo sur le site internet [www.netto.fr](http://www.netto.fr) de la Société Organisatrice dans le cadre de la remise des dotations et ce, dans la limite de trois ans à compter de la date de clôture du Jeu, sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que les dotations gagnées dans le cadre du présent Jeu.

Dans le cas où le gagnant ne le souhaiterait pas, il devra le stipuler par courrier recommandé à l'adresse suivante NETTO – POUVOIR D'ACHAT BARJO, Parc de Tréville, 17 allée des Mousquetaires, 91078 Bondoufle cedex, dans un délai de huit (8) jours à compter de l'annonce de son gain.

## **Article 9. Acceptation du règlement et accès au règlement**

### **Article 9.1 Acceptation du règlement**

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

### **Article 9.2 Accès au règlement**

Le présent règlement est disponible à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'accueil du magasin participant jusqu'au 3 novembre 2019, ainsi que sur le site [www.pouvoirachatbarjo.fr](http://www.pouvoirachatbarjo.fr).

## **Article 10. Annulation / Modification du Jeu**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

### **Article 11. Contestation et réclamation**

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre mois maximums après la clôture du Jeu à l'adresse suivante : NETTO/MSA – 56 rue de Billancourt – 92100 Boulogne Billancourt.

### **Article 12. Protection des données personnelles**

Des traitements de données à caractère personnel des participants sont mis en œuvre pour les finalités suivantes :

- Organisation et gestion du Jeu (participation au jeu, information et gestion des gagnants, attribution et remise des dotations, annonce des résultats) ;
- Gestion des contestations ou réclamations, contrôles des fraudes et du respect du présent règlement et gestion des éliminations ;
- Gestion des remboursements des frais de connexion à Internet ou des frais d'affranchissement des Participants.
- Elaboration d'analyses, de statistiques et réalisation d'opérations de reporting.

Les données à caractère personnel peuvent également être traitées, si le participant y a expressément consenti, à des fins de prospection commerciale par le groupe Les Mousquetaires Enseigne Netto.

Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires. A défaut, la demande de participation au Jeu ne pourra pas être traitée.

Les données à caractère personnel sont collectées directement auprès du Participant.

Pour les finalités relatives aux contrôles des fraudes, au respect du présent règlement et à la gestion des éliminations, des données à caractère personnel peuvent également être collectées de façon indirecte. Le Participant dispose alors des mêmes droits que pour les données collectées directement auprès de lui par la société ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL. Les traitements sont par ailleurs mis en œuvre dans le strict respect des dispositions du présent article.

Les traitements mis en œuvre sont juridiquement fondés sur l'exécution du présent Règlement sur les intérêts légitimes d'ITM Alimentaire International à faire respecter le Règlement et à limiter les risques de fraudes et à analyser la participation au jeu.

Les traitements mis en œuvre à des fins de prospection commerciale sont basés sur le consentement des Participants. Le Participant peut révoquer son consentement à tout moment.

Le responsable de traitement est la société ITM Alimentaire International située 24 rue Auguste Chabrières 75015 PARIS.

Peuvent accéder à vos données, dans la limite de leurs attributions :

- Les personnels chargés des services communication et marketing, ressources humaines, ainsi que le service juridique d'ITM Alimentaire International ;
- Les points de vente à l'enseigne NETTO ;
- Les sociétés exploitant les marques partenaires **OU** les sociétés partenaires du jeu ;
- Les sous-traitants (et notamment ceux qui interviennent dans le cadre de la livraison des dotations...) ;
- Le cas échéant, les auxiliaires de justice et les officiers ministériels dans le cadre de leur mission d'assistance juridique et de représentation en justice.
- Si vous l'avez expressément accepté, les autres enseignes du Groupement Les Mousquetaires et leurs partenaires commerciaux.

Les données collectées sont conservées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité pour laquelle elles sont traitées dans le respect des obligations légales et réglementaires qui s'imposent. Cette durée peut être augmentée pour permettre à ITM ALIMENTAIRE INTERNATIONAL l'exercice ou la défense de ses droits en justice.

Conformément au Règlement général sur la protection des données n°2016/679 et à la loi dite « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 dans sa dernière version, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données à caractère personnel qui le concernent, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition à la prospection commerciale, d'un droit à la portabilité des données et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données à caractère personnel après son décès. Le Participant peut exercer ces droits, en contactant notre délégué à la protection des données en indiquant les références du Jeu « Le pouvoir d'achat barjo » par courrier électronique à l'adresse suivante : [courriernetto@mousquetaires.com](mailto:courriernetto@mousquetaires.com) . Un justificatif d'identité pourra lui être demandé. L'exercice d'un de ces droits peut être refusé au Participant si sa demande ne remplit pas les conditions posées par la réglementation. Dans cette hypothèse, le Participant en sera dûment informé.

En cas de réclamation, le Participant dispose du droit de saisir la CNIL à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

#### **Article 13. Dépôt et obtention du règlement**

Le présent règlement est déposé auprès de l'étude d'huissiers de justice SELARL LSL- LE HONESC – SIMHON - LE ROY - 92 rue d'Angiviller à RAMBOUILLET (78120), et est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande avant le [29/12/2019] minuit (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante : « NETTO/MSA – 56 rue de Billancourt – 92100 Boulogne Billancourt ».

Le présent règlement est également disponible à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'accueil du magasin participant jusqu'au 3 novembre 2019, ainsi que sur le site [www.pouvoirachatbarjo.fr](http://www.pouvoirachatbarjo.fr).

#### **Article 14. Réseau et Internet**

La Société Organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du fait de tout défaut technique ou de problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

ANNEXE  
Liste des magasins participants

Adresse	Code postal	Ville
ROUTE DE LIMOGES	87500	ST YRIEIX LA PERCHE
Z.I DE BOULIAGHUET	47800	MIRAMONT DE GUYENNE
41 ROUTE D'ESPAGNE	31190	AUTERIVE
8 RUE BELZON	25500	MORTEAU
759 RUE JEAN JAURES	59553	CUINCY
4, AVENUE DE TERREBONNE	35500	VITRE
RUE DU COMMANDANT DROGOU	29200	BREST
RT D'AURILLAC ZI MONTPLAIN	15100	ST FLOUR
19 AVENUE MARCEL PAGNOL	81300	GRAULHET
CTRE COMMERCIAL LE VERNET	18200	ST AMAND MONTROND
RUE FREDERIC CHOPIN	80130	FRIVILLE ESCARBOTIN
RUE PIERRE LANDAIS	56850	CAUDAN
24 RUE GUTEMBERG	37300	JOUE LES TOURS
2 & 2 BIS ALLEE DU PORT	24000	PERIGUEUX
ZAC DE LA PREVOTE	49250	BEAUFORT EN VALLEE
RUE DE LA TUILERIE RN19	52200	LANGRES (TUILERIES)
59 AVENUE PATTON	54700	PONT A MOUSSON
AVENUE DE SAUMUR	49160	LONGUE-JUMELLES
ROUTE DE ROMANS	26260	ST DONAT SUR HERBASS
216 RUE VAILLANCOURT	76510	ST NICOLAS DALIERMON
ZONE ECOPARC	49400	ST LAMBERT DES LEVES
5 BLD VICTOR ETIENNE	22600	LOUDEAC
RUE DE LA POTERIE	35131	CHARTRES DE BRETAGNE
RUE PIERRE MERLIN	87300	BELLAC
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE	60190	ESTREES ST DENIS
AVENUE DE LA GARE	02130	FERE EN TARDENOIS
601 AVENUE ARISTIDE BRIAND	83200	TOULON
AVENUE DU STADE	07800	LA VOULTE/RHONE
21 ROUTE DE TOURS	37400	AMBOISE
RUE DE LA FERRE	02100	ST QUENTIN
Z.I.	71170	CHAUFFAILLES
4 RUE DES FRERES LUMIERE	86000	POITIERS
BOULEVARD JEAN MOULIN	29270	CARHAIX PLOUGUER
CENTRE COMMERCIAL DE	81100	CASTRES
LOT LES BAS MUSATS RN60	89100	MALAY LE GRAND

10 RUE JULES LANCOME	89600	ST FLORENTIN
ZI LE PONT	73460	FRONTENEX
ROUTE DE LYON CC SUD	71100	ST REMY
ZI MONTPLAISIR	40700	HAGETMAU
RTE DE LA GUERCHE	18600	SANCOINS
8 AV JEAN MACE	13120	GARDANNE
<b>Adresse</b>	<b>Code postal</b>	<b>Ville</b>
LE PETIT CHAMP	63430	PONT DU CHATEAU
65 CHEMIN BOIS MILON	33240	ST ANDRE DE CUBZAC
RUE CAMILLE BENOIT	42300	ROANNE
1 AV FRANOIS ABADI	65100	LOURDES
AVENUE CHARLES DE GAULLE	12150	SEVERAC LE CHATEAU
ROUTE DES VANS	07230	LABLACHERE
RUE DE LA BRIERE	44410	HERBIGNAC
ZAC DES CARMES II	29250	SAINT POL DE LEON
29 CRS DU MARECHAL LECLERC	17100	SAINTES
191 CHEMIN DE GIBBES	13014	MARSEILLE
ZAC LA PETITE PRAIRIE	37140	BOURGUEUIL
19 RUE DE BESANCON	25410	ST VIT
ZA LES NETTES	03340	COSNE D'ALLIER
LIEUDIT LES PLANTES	49400	DISTRE
49 AV.MAURICE THOREZ	13110	PORT DE BOUC
1 CHEMIN DU ROUGEMONT	39100	FOUCHERANS
MAISON NEUVE RN23	49112	PELLOUAILLES LES VIG
171 RUE MARECHAL FOCH	50550	ST VAAST LA HOUGUE
RTE DE TIGNY	42190	ST NIZIER/CHARLIEU
RUE PIERRE LOTI	22410	ST QUAY PORTRIEUX
ROUTE DE BERGERAC	24150	LALINDE
AV RIANTE BORIE	19360	MALEMORT
RN7	42300	MABLY
RUE HENT STANK NEVEZ	22140	BEGARD
RUE DES ARTILLEURS	55200	COMMERCY
LIEUDIT PRES DE PLANCHE	01280	PREVESSINS MOENS
RUE DES LAURIERS	40230	ST VINCENT DE TYROSS
RUE DE LATTE	80140	OISEMONT
AVENUE DE CRAPONNE	13370	MALLEMORT
74 BLD JOLIOT CURIE	69200	VENISSIEUX

1 RUE BASSE	21130	AUXONNE
24 RUE DU CATEAU	02170	LE NOUVION THIERACHE
75 IMPASSE KIWI	82200	MOISSAC
PLACE DU CHATEAU	64310	ST PEE/NIVELLE
RUE DE RETZ	44270	MACHECOUL
74 RUE FOCH	51400	MOURMELON LE GRAND
LA CROIX DE PIERRE	24700	MENESPLET
ZAC MONTVRAIN RN191	91540	MENNECY
8 RUE HENRY DUNANT	51200	EPERNAY
3 AV DE L'EUROPE	18150	LA GUERCHE/L'AUBOIS
AV DE LA REPUBLIQUE	34700	LODEVE
ZAC PLAN DE CAMPAGNE SUD	13170	LES PENNES MIRABEAU
ZAE DE CHAMPAGNE	07300	TOURNON/RHONE
IMPASSE DU BAQUE	31390	CARBONNE
<b>Adresse</b>	<b>Code postal</b>	<b>Ville</b>
RUE DE LA GARE	59143	WATTEN
LES BESSADES	19140	UZERCHE
1 RUE MARCEL DASSAULT	56890	SAINT AVE
ROUTE DE MALZIEU	48200	ST CHELY D'APCHER
RUE DE LA GARE	59360	LE CATEAU
ROUTE DE OIGNIES	62820	LIBERCOURT
Z.INTERCOMMUNALE METAIRIES	56130	NIVILLAC
ZONE DE LA LOUVADE	34130	MAUGUIO
RD 7	13119	SAINT SAVOURNIN
PLACE DU MARCHE	28380	SAINT REMY/AVRE
LIEUDIT "LES MOURES"	65310	LALOUBERE
ZAC SOUS LES CARRIERES	02310	CHARLY SUR MARNE
7 BD LEONCE DEMALVILAIN	35400	ST MALO
LIEUDIT FOND DU CARDONNOY	80590	GAUVILLE
600 ROUTE DE TOULOUSE	31620	FRONTON
11 BR CREAC'H GWEN	29000	QUIMPER
2 ROUTE DU CHAPITRE	48000	MENDE
LIEU LA CORVË AUX MOINES	21110	AISEREY
ROUTE DE JUNCA	40400	TARTAS
RUE DE BEAUCOURT	25490	DAMPIERRE LES BOIS
ZI AVENSAN	33480	AVENSAN CASTELNAU
CHEMIN DE MON BIJOU	08600	GIVET



95 RUE DU PARC AR C'HASTEL	29170	FOUESNANT
RN 90	38660	LE TOUVET
RUE PASTEUR	26300	BOURG DE PEAGE
RUE DU CAMBON	30800	SAINT GILLES
ZAC CHAMP CHASSY	71380	CHATENOY EN BRESSE
1 RUE DE LA PRAIRIE	16400	PUYMOYEN
RN 96	13112	LA DESTROUSSE
RUE VICTOR HUGO	18390	ST GERMAIN DU PUY
RUE ERNEST BOITEL	80320	CHAULNES
120 RUE ROGER SALENGRO	62710	COURRIERES
BLD PR{ PLANTIN	58000	NEVERS
5 RUE DES TRO&NES	34750	VILLENEUVE MAGUELONE
LDT CEZILLES	01340	JAYAT MONTREVEL
LDT "CHENAU BLOND" ZA	25660	SAONE
ROUTE DE MONSEGUR	33190	LA REOLE
LDT "SUR LA SAULE" ZA	71240	SENNECEY LE GRAND
107 AVENUE DU PORT	13230	PORT ST LS DU RHONE
1795 AV DE LA RESISTANCE	40990	ST PAUL LES DAX
4 RTE DE MAROLLES	91290	LA NORVILLE
1 RUE DE L'INDUSTRIE	64600	ANGLET
RUE YVON BOUTON	59163	CONDE SUR ESCAUT
38 RUE BEAUMONT	06300	NICE
<b>Adresse</b>	<b>Code postal</b>	<b>Ville</b>
1 RUE ROBERT LENFANT	71250	CLUNY
RD 114	21540	SOMBERNON
ROUTE D'ESPALION	12500	ST COME D'OLT
45 AV ARISTIDE BRIAND	38260	LA COTE ST ANDRE
ROUTE DE VENDARGUES	34830	JACOU
ZAC LES GENTELLERIES	44210	PORNIC
LDT Z.A LE CLOS DES MARES	50290	BREHAL
R N 41	62149	ANNEQUIN
101 AV DE LA LIB{RATION	71210	MONTCHANIN
AV DE L'OC{AN-	40500	SAINT SEVER
LOTISSEMENT DE LA GRAVETTE	64400	OLORON STE MARIE
49 RTE DE L'ESPARRE	33340	GAILLAN EN MEDOC
ZAE LA ROUQUETTE RN112	34620	PUISSERGUIER
KERGROIX R.LA R{VOLUTION	56700	HENNEBONT

LT BORDENAVE R.BARATNAU	64160	MORLAAS
BLD DES CHAMPIONNATS MONDE	56240	PLOUAY
ZA DU VALLON LES BOLTES	12330	ST CHRISTOPHE VALLON
4 AVENUE DE COUBERTIN	65400	ARGELES GAZOST
R N 19	70400	CHALONVILLARS
RUE FERDINAND BUISSON	62720	RETY
LIEU DIT INBIDIA	64250	CAMBO LES BAINS
C.C GAZINET NORD	33610	CESTAS
AVENUE MONTCELET	38380	ENTRE DEUX GUIERS
LA CRETIAZ	74490	SAINT JEOIRE
AVE JEAN HEMERY	89300	JOIGNY
ROUTE DE VERGETOT	76280	CRICQUETOT L'ESNEVAL
ROUTE DE SOISSONS	02400	CHATEAU THIERRY
LIEU DIT LE LANTEY	38510	MORESTEL
52, RUE DE WARCQ	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
ZI DE LA GARE	83190	OLLIOULES
85 AVENUE DE THIERS	63120	COURPIERE
AVENUE JEAN MOULIN	48300	LANGOGNE
109 RUE DE TOURS	41400	MONTRICHARD
AVENUE FERNAND LE CORRE	29260	LESNEVEN
AVENUE DES TRENTE	35190	TINTENIAC
ROUTE DE ST PONS	34600	BEDARIEUX
267 AVENUE JEAN JAURES	01400	CHATILLON/CHALARONNE
127 AV J-BAPT CALVIGNAC	81400	CARMAUX
RUE MAL DE LATTRE DE TASSI	50000	SAINT LO
70 AVENUE DE LA LIBERATION	54750	TRIEUX
RUE JEAN MONNET	22950	TREGUEUX
ZAC DE GAROSSOS	31700	BEAUZELLE
LIEU DIT LA CHAUME	63770	LES ANCIZES
<b>Adresse</b>	<b>Code postal</b>	<b>Ville</b>
6 RUE JULES STAAT	51100	REIMS
696 ROUTE DE VILLARD	38250	LANS EN VERCORS
99 AVENUE DU GENERAL DE GA	38180	SEYSSINS
RUE DU POULDIGUY	22300	LANNION
ANGLE RUE RIBERETTE ET	66300	THUIR
CHEMIN DU GROS CHENE	25800	VALDAHON
260 RUE DU PARC ST JEAN	69220	ST JEAN D'ARDIERES
395 RD 96 -	13450	FUVEAU

BOULEVARD J. MOULIN	44100	NANTES
RUE ALBERT CAMUS	71200	LE CREUSOT
323 RUE GUSTAVE EIFFEL	33380	BIGANOS
RUE SALVADORE ALLENDE	08200	SEDAN
58 BLD AMPERE	79180	CHAURAY
LIEU DIT LES PLANTES	01190	SAINT BENIGNE
RUE MARCEL PAGNOL	43120	MONISTROL SUR LOIRE
CHEMIN DU BOIS VERT	42510	BALBIGNY
AVENUE DE PARIS	41200	ROMORANTIN LANTHENAY
44 BD GUILLET MAILLET	17100	SAINTES
ROUTE DE MUR DE BRETAGNE	56300	PONTIVY
14 SQUARE SARAH BERNHARDT	35200	RENNES
RUE DE LEYGAT	43190	TENCE
6 ROUTE DE METZ	57470	HOMBOURG HAUT
8 RUE CLAUDE BERNARD	24100	BERGERAC
LIEU DIT LES 4 ROUTES	42340	VEAUCHE
LA MARE SENSUELLE	27190	CONCHES EN OUCHES
9 RUE DES EGLANTINES	38190	FROGES
110 AVENUE DE LYON	77140	NEMOURS
30 BD GASTON BACHELARD	21000	DIJON
ZI DE VITRAC	11200	LEZIGNAN CORBIERES
21 A RUE DU DOCTEUR ABEL	26000	VALENCE
ZI LA CRUZILLE	38090	VILLEFONTAINE
RUE MAURICE RAVEL	61200	ARGENTAN
RUE DU FAUBOURG MOLLIAN	42130	BOEN SUR LIGNON
10 AVENUE DE LA GARE	07200	AUBENAS
22 AVENUE DE QUEBEC	26240	SAINT VALLIER
6 BOULEVARD JACQUES ALBERT	66200	ELNE
C CIAL KERVENANEC	56100	LORIENT
135 AVENUE DE LA ROQUE	24100	CREYSSE
ZI LIEU DIT LES SAGNES	23200	AUBUSSON
LIEUDIT LA POMAREDE	30110	LES SALLES DU GARDON
7 RUE MARCEL FEGUIDE	42100	SAINT ETIENNE
6 ROUTE DE PRADES	66130	ILLE SUR TET
LA GRANDE RENTE	16170	ROUILLAC
223 RUE MARCEL CACHIN	37700	ST PIERRE DES CORPS
<b>Adresse</b>	<b>Code postal</b>	<b>Ville</b>
1001 AVENUE DE L'EUROPE	34170	CASTELNAU LE LEZ

COMBE DU PAYSAN	46000	CAHORS
4 RUE SOUS PREFECTURE	36300	LE BLANC
LT DIT: "CONTIN"	73240	ST GENIX SUR GUIERS
7 RUE D'ORSONVILLE	91410	DOURDAN
29 BLD DE LA REPUBLIQUE	12400	ST AFRIQUE
AV JACQUES PARISOT	70800	ST LOUP SUR SEMOUSE
IMPASSE DU MOULIN	80700	ROYE
150 AVENUE GAMBETTA	81000	ALBI
RUE HENRI LAROCHE	60800	CREPY EN VALOIS
216 AV MENDES FRANCE	49240	AVRILLE
7 RUE DU BUISSON RONDEAU	91650	BREUILLET
RUE RAYMOND QUEUDET ZI	56100	LORIENT
AVENUE LEON BLUM	01500	AMBERIEU EN BUGEY
ROND POINT JEAN MONET	85400	LUCON
RUE D'ETION	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
AVENUE DES PYRENEES	11400	CASTELNAUDARY
ZONE DE KERLAN	56000	VANNES
495 ROUTE D'ABBEVILLE	80000	AMIENS
ZONE VILLENEUVE MONTIGNY	17300	ROCHEFORT SUR MER
84 RUE DE BREST	29600	MORLAIX
LES PORTES DE LA MER	34400	LUNEL
LA PRAIRIE	21500	MONTBARD
ZAC 31 RUE MALMOUCHE	49124	ST BARTHELEMY D'ANJO
3 RUE FERDINAND DE LESSEPS	60200	COMPIEGNE
530,AVENUE LEON BLUM	47000	AGEN
50 AVENUE D'AQUITAINE	33560	STE EULALIE
15 BOULEVARD HENRI IV	65000	TARBES
4 RUE DE MADRID	80203	PERONNE CEDEX
RUE DE L'INDUSTRIE	80300	ALBERT
ZONE INDUSTRIELLE	74800	LA ROCHE SUR FORON
176 ROUTE DE BREST	29000	QUIMPER
17 AV FRANÇOIS MITTERAND	56600	LANESTER
ROUTE DE ROUEN	14130	PONT L'EVEQUE
PLACE RENE CASSIN	81500	LAVAUUR
BP 59 RN 7	26600	TAIN L'HERMITAGE
ROUTE DU PLAN	06130	GRASSE
RUE ELSA TRIOLET	38220	VIZILLE
25 ROUTE DE VILLEMUR	31140	ST ALBAN

RUE ANDRE CHARLES BOULLE	18230	ST DOULCHARD
RUE DU DOCTEUR RAMON	19000	TULLE
1 RUE JEAN PERRIN	37170	CHAMBRAY LES TOURS
RTE DE LORIENT	56300	PONTIVY
RUE DU DR MAZAUROCK	38350	LA MURE D'ISERE
Adresse	Code postal	Ville
ROUTE DE SETE	34300	AGDE
LIEU DIT LA GRENOUILLIERE	56860	SENE
17 RUE DE DOUVENANT	22360	LANGUEUX
500 AV ALPHONSE DAUDET	30200	BAGNOLS SUR CEZE
ZAC DE LA PLANQUETTE	83130	LA GARDE
ZA KERAMPERU	29900	CONCARNEAU
ZA DE BEAULIEU	17138	PUILBOREAU
19 ROUTE DE VIRE	14174	CONDE SUR NOIREAU
ZAC DU PARC	35133	LECOUSSE
74,RTE ST GEORGES D'ORGUES	34990	JUVIGNAC
BOULEVARD LAENNEC	56800	PLOERMEL
AVENUE DE BRUXELLES	83210	SOLLIES PONT
4 RUE DE LA PISCINE	62790	LEFOREST
14 RUE LOUIS LACROTTE	07400	LE TEIL
ZA LES PETITS CHAMPS	26120	MONTELIER
798 AV MARECHAL JOFFRE	76210	BOLBEC
146 RTE DE COULONGES	79000	NIORT
ZA ST-MEDARD	24400	ST-MEDARD DE MUSSIDA
7 RUE DU GENERAL KOENIG	27500	PONT AUDEMERE
114 AV.CHARLES DE GAULLE	15000	AURILLAC
ZAC DES PIELLES	34110	FRONTIGNAN
1139 RUE DE L'ABBAYE	82000	MONTAUBAN
ZI DE POULDAVID	29100	DOUARNENEZ
RD 932 ROUTE DE BAZAS	33210	LANGON
ROUTE DE TOULOUSE	09190	ST LIZIER
45 Avenue Des Epoux Saint Martin Latrille	31360	Saint Martory
2 Rue de la Brachetière	85170	Le Poiré-sur-Vie
ZA de Verlieu	42410	CHAVANAY
13 avenue de la Mouscane	82700	MONTECH